



**Conseil de l'Union européenne**

Secrétariat général

Direction générale Administration

Direction Ressources humaines et administration du personnel

*Le directeur*

Aux Ambassadeurs

Représentants permanents des États  
membres auprès de  
l'Union européenne

(par courrier électronique)

Bruxelles, le 5 octobre 2017

**Objet: Détachement sans frais d'un expert national spécialisé dans le secteur de l'énergie auprès du secrétariat général du Conseil**

Réf.: END/7/2017 (6269)

Madame, Monsieur l'Ambassadeur,

La DG E 2B fournit des orientations politiques et pratiques à la présidence sur des dossiers législatifs et non législatifs dans les domaines de l'énergie, des questions atomiques, des télécommunications et des services postaux. Elle soutient les travaux du Conseil dans ces domaines lors des réunions des groupes de travail, du Coreper et du Conseil TTE.

Nous recherchons actuellement un ou une candidat(e) qualifié(e) pour le poste d'expert national détaché spécialisé en politique énergétique afin de soutenir les travaux en cours sur le paquet énergie propre et les relations extérieures dans le domaine de l'énergie. Il s'agit d'un poste AD type dans une unité politique au sein du secrétariat général du Conseil, qui devrait être pourvu par un ou une candidat(e) pleinement motivé(e).

La durée du détachement est de six mois et peut faire l'objet d'une prorogation pour une durée n'excédant pas quatre ans. Veuillez noter qu'en application de l'article 5 de la décision (UE) 2015/1027 du Conseil, ce détachement pourrait, dans des cas exceptionnels, être prorogé pour une durée supplémentaire maximale de deux ans.

Les qualifications et l'expérience requises sont précisées en annexe. L'expert devrait prendre ses fonctions au secrétariat général du Conseil **le 1<sup>er</sup> janvier 2018**.

Les conditions du détachement sont fixées dans la décision du Conseil du 23 juin 2015 relative au régime applicable aux experts détachés auprès du secrétariat général du Conseil (décision (UE) 2015/1027 - JO L 163 du 30.6.2015 - abrogeant la décision 2007/829/CE). En vertu de l'article 6 de cette décision, l'employeur de l'expert doit continuer de rémunérer l'expert et d'assurer l'ensemble de ses droits sociaux, en particulier en matière de sécurité sociale, d'assurance et de retraite.

En outre, en vertu de l'article 1<sup>er</sup> de cette décision, les articles 18, 19 et 20 ne sont pas applicables aux experts détachés sans frais. En pratique, les experts détachés sans frais n'ont droit à aucune indemnité ni remboursement de frais de voyage de la part du secrétariat général du Conseil.

Conformément à l'article 2 de cette décision, les experts nationaux détachés doivent avoir la nationalité d'un État membre de l'UE.

Les États membres sont invités à proposer des candidats qualifiés pour ce poste.

Je vous saurais gré d'indiquer, dans les actes de candidature, le nom de la personne de contact au niveau national responsable de la candidature. Les actes de candidature doivent être accompagnés d'un curriculum vitae listant toutes les fonctions exercées jusqu'à présent et détaillant les études suivies et les diplômes obtenus, ainsi que d'une lettre énonçant les raisons motivant la candidature.

Les réponses à la présente lettre doivent être transmises par courrier électronique, au plus tard **le 27 octobre 2017 à 17h00 (heure de Bruxelles)**, à l'adresse suivante: **service.recrutement-END@consilium.europa.eu**.

La DG E 2B et la direction des ressources humaines examineront conjointement les candidatures reçues, feront une première sélection et mèneront les entretiens.

L'autorité investie du pouvoir de nomination prendra une décision de nomination sur la base du résultat de la procédure de sélection. Le secrétariat général du Conseil peut également décider d'utiliser la liste d'aptitude pour pourvoir, à l'avenir, tout poste vacant correspondant au même profil.

Si nécessaire, de plus amples informations peuvent être obtenues auprès du secrétariat général du Conseil en s'adressant à Janusz Bielecki (tél. +32 2 281 6003, courriel: [janusz.bielecki@consilium.europa.eu](mailto:janusz.bielecki@consilium.europa.eu)), chef de l'unité DG E 2B, "Politique de l'énergie, questions atomiques, société de l'information".

Je vous prie d'agréer l'expression de ma haute considération.



M<sup>me</sup> Cesira D'Aniello

Annexe

## ANNEXE

### Détachement sans frais d'un expert national auprès du secrétariat général du Conseil de l'Union européenne

#### DG E, Direction 2 "Transports, télécommunications et énergie" Unité 2B "Politique de l'énergie, questions atomiques, société de l'information"

Réf.: END/7/2017 (6269) - 1 poste

#### Description du poste

##### A. Tâches

Placé sous l'autorité du chef de l'unité DG E 2B et travaillant avec les fonctionnaires du Conseil, l'expert devra accomplir les tâches suivantes:

- Contribuer à la préparation, à la coordination et au suivi des sessions du Conseil, ainsi que des réunions de ses instances préparatoires et des comités spéciaux;
- Rédiger des documents ayant trait aux activités du Conseil et de ses instances préparatoires;
- Analyser les dossiers politiques en vue de faciliter la prise de décisions;
- Fournir des avis, selon les besoins, au président du Conseil européen et/ou aux membres du Conseil, aux présidences et au secrétaire général; et
- Communiquer et coopérer avec des collègues et des partenaires externes.

##### Plus précisément:

- Fournir au Conseil et à la présidence l'expertise et l'assistance nécessaires au traitement efficace des dossiers relevant de la procédure législative ordinaire;
- Établir des contacts avec les services compétents du Parlement européen, de la Commission et du SGC dans le cadre de la procédure législative ordinaire;
- Conseiller et assister la présidence et le Conseil dans leurs relations avec les autres institutions et organes de l'UE et avec les parlements nationaux, tout en maintenant des contacts réguliers avec les homologues concernés;
- Suivre les réunions pertinentes du Parlement européen et d'autres institutions et organes de l'UE et en rendre compte; et
- Contribuer à la préparation et à la conduite de négociations internationales, ainsi qu'à la coordination de la position de l'UE au sein des instances internationales.

## **B. Qualifications et expérience requises**

- Expérience professionnelle d'au moins trois ans dans le domaine de l'énergie combinée à une connaissance de la politique énergétique de l'UE et des propositions législatives en cours d'examen dans ce domaine.
- Solides capacités de négociation et aptitude à fournir des conseils stratégiques à la présidence et à sa hiérarchie dans les domaines d'action dont l'unité est responsable. Une expérience de la procédure législative ordinaire sera considérée comme un atout.
- Une connaissance approfondie d'une langue de l'UE et une connaissance satisfaisante d'une deuxième langue sont requises pour l'exercice de la fonction concernée. En pratique, dans l'intérêt du service, et étant donné que le poste requiert notamment une bonne aptitude à la rédaction et à la mise au point de documents, il est nécessaire d'avoir une excellente maîtrise de l'anglais écrit. La connaissance de la langue française serait un atout.
- Habilitation de sécurité nationale au niveau CONFIDENTIEL UE. Cette habilitation de sécurité doit être obtenue par le candidat auprès de ses autorités compétentes avant le détachement auprès du secrétariat général du Conseil. La validité de l'habilitation doit couvrir toute la durée du détachement. À défaut, le secrétariat général se réserve le droit de refuser le détachement du candidat en tant qu'expert national.

## **C. Dispositions et aptitudes requises**

- Avoir une excellente aptitude à rédiger, à communiquer (à l'oral et à l'écrit) et à travailler en réseau;
- Être capable de gérer une charge de travail importante et de travailler de manière efficace au sein d'une équipe;
- Posséder un très bon sens de l'organisation et une grande flexibilité;
- Posséder le sens de la discrétion et un bon discernement politique; et
- Être disposé et prêt à voyager occasionnellement au sein de l'UE.

## **D. Conditions générales**

Être ressortissant de l'un des États membres de l'Union européenne et jouir de tous ses droits civiques.

Le secrétariat général du Conseil applique une politique d'égalité des chances.

**D'autres informations concernant la nature du poste peuvent être obtenues auprès de M. Janusz Bielecki (janusz.bielecki@consilium.europa.eu - Tél. +32 2 281 6003).**